MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°0033 2./CAB.MIN/MINES/01/2025 DU ..02 JUIN 2025..... PORTANT SURSIS À EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ N° 00057/CAB.MIN/MINES/01/2024 DU 16 FÉVRIER 2024 PORTANT NOMINATION DES INSPECTEURS-CHEF DE DÉPARTEMENT, INSPECTEURS PROVINCIAUX, INSPECTEURS DE 1ère CLASSE ET INSPECTEURS DE 2ème CLASSE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 11 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 92 et 93 ;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n°018/001 du 9 mars 2018 ;

Vu la Loi n°16/027 du 15 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er A et B point 22 ;

Vu l'Ordonnance n°24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Reglement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018 ;

Vu le Décret n° 23/19 du 09 juin 2023 portant Création, Organisation et Fonctionnement d'un Service Public dénommé Inspection Générale des Mines, IGM en sigle, spécialement en ses articles 1 et 19 ;

Vu l'Arrete n°00057/CAB.MIN/MINES/01/2024 du 16 février 2024 portant nomination des Inspecteurs-Chef de département, des Inspecteurs provinciaux, des Inspecteurs de 1ère classe et des Inspecteurs de 2ème classe de l'Inspection Générale des Mines ;

Vu l'Ordonnance du Conseil d'Etat, siégeant en référé, rendue en date du 28 novembre 2024 ordonnant le sursis à exécution de l'Arrêté précité ;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Article 1er :

Il est sursis à l'exécution ainsi qu'à tous les effets de l'Arrêté n°00057/CAB.MIN/MINES/01/2024 du 16 février 2024 portant nomination des Inspecteurs-Chef de département, Inspecteurs Provinciaux, Inspecteurs de première classe et Inspecteurs de deuxième classe de l'Inspection Générale des Mines, conformément à l'Ordonnance du Conseil d'État susvisée.

Article 2 :

Le Secrétaire Général aux Mines et l'Inspecteur Général des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 02 JUIN 2025

Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME